



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAP

Question écrite n° 4151

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre du logement sur les risques que comporte à terme pour les accédants, le plan logement annoncé le 11 mai par le Gouvernement. En effet, si la baisse des prêts PAP à 7,7 p. 100 a pour objet de diminuer les mensualités de remboursement et de créer une opportunité pour les ménages candidats à l'accession à la propriété, le non relèvement du plafond des ressources risque de mener aux mêmes difficultés rencontrées actuellement avec les accédants PAP des années quatre-vingt. En effet, pour accéder à la propriété en 1992, un ménage sans enfant ou de plus de cinq ans avec deux enfants ne doit pas avoir gagné plus de 108 642 francs en net imposable, soit moins de 12 574 francs par mois en 1991. Le relancement des PAP n'attirera donc que des populations à faibles revenus, à moins que le montant du plafond des ressources soit relevé. Il insiste sur la non pérennité de l'APL et sur la nécessité d'un examen impartial de tout dossier de candidature PAP par des organismes compétents. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire part de son opinion à ce sujet.

Texte de la réponse

Dans le cadre du plan en faveur du logement, adopté par le Gouvernement au printemps dernier, les plafonds de ressources ont déjà été augmentés de 5 p. 100 en Ile-de-France et en zone II, et de 10 p. 100 en zone III. Une réflexion est en cours sur la possibilité de relever de nouveau ces plafonds.

Données clés

Auteur : [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4151

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2090

Réponse publiée le : 29 novembre 1993, page 4278